

Interventions politiques au niveau cantonal – comment se présente la situation pour les care leavers?

Entretien avec Gael Plo, membre du comité de CLCH, février 2023



Gael Plo est membre du comité de l'association Careleaver Schweiz (CLCH) et du comité de l'association Careleaver Netzwerk Region Basel. Il est en charge du département «Politiques publiques» des deux associations. En parallèle à son engagement au sein des organisations de soutien pour care leavers, Gael Plo étudie l'économie à la FHNW et effectue un stage de formation professionnelle en tant que recruteur pour les apprenti-es auprès de l'entreprise Hoffmann-La Roche.

Cher Gael, merci d'avoir accepté de nous accorder cet entretien. Nous échangeons régulièrement avec toi et l'association Careleaver Schweiz (CLCH) pour mettre en commun nos préoccupations et créer des synergies utiles. Tu es notamment très actif au niveau politique, et tu comptes parmi tes contacts Christoph Eymann (ex-conseiller national PLD du canton de Bâle-Ville jusqu'en novembre 2021) et Sarah Wyss (conseillère nationale PS du canton de Bâle-Ville depuis décembre 2020). Entre 2020 et 2022, ces coopérations ont donné lieu à des [interventions au niveau fédéral sur le thème du Leaving Care](#). Des interpellations ou des questions ont été entre temps également déposées en Suisse [dans certains cantons](#), et nous apprécierions que tu nous donnes plus d'infos à ce sujet.

Comment est née l'idée de ces interpellations cantonales?

Il y a eu, depuis 2020, quelques interventions au niveau fédéral, ce que nous avons beaucoup soutenu du côté de l'association Careleaver Schweiz. Le coup d'envoi a été la question parlementaire déposée en juin 2020 par l'ancien conseiller national Christoph Eymann. Sa question était: «Les objectifs des organisations privées pour les care leavers peuvent-ils être soutenus par la Confédération?» Ont suivi en septembre 2021, déposés par la conseillère nationale Sarah Wyss, une interpellation sur les «Statistiques relatives au placement des enfants et des jeunes» et un postulat sur le «Financement des besoins vitaux des "care leavers" pendant leur formation». Nous avons par ailleurs, et dans le même temps, adressé au Conseil fédéral la pétition «Statut de care leaver pour tous les anciens enfants placés en home ou en famille d'accueil».

Enfin, en mars 2022, Sarah Wyss a remis la question sur le tapis avec la motion intitulée: «Hébergement des anciens enfants placés en foyer et en famille d'accueil dans toute la Suisse en fonction du besoin d'assistance et non de la limite d'âge».

Le Conseil fédéral a constamment reconnu dans ses réponses les défis auxquels sont confrontés les care leavers au moment du passage à la vie adulte. Il a également souligné le besoin d'action en la matière, en rappelant cependant que la responsabilité du soutien aux enfants et aux adolescents relève principalement des cantons, ce qui implique également les mesures en faveur des care leavers. Il s'est aussi référé aux recommandations de la CDAS et de la COPMA sur le placement extra-familial, qui recouvrent notamment le soutien aux jeunes majeurs jusqu'à l'âge de 25 ans.

Nous sommes également à l'origine d'interventions au niveau cantonal. Dans la mesure où Bâle-Ville est mon canton et que j'y dispose également d'un réseau au niveau politique, c'est là que nous avons débuté notre engagement politique, avec le «Postulat Raoul I. Furlano et consorts relatif à la reconnaissance d'un statut de "care leaver" par les services administratifs cantonaux». La réponse à ce postulat précise notamment qu'en ce qui concerne le statut de care leaver, des réglementations fédérales, relevant en l'occurrence du droit civil et de la législation sur les étrangers, doivent être adaptées.

On nous a ainsi, tout comme les parlementaires impliqués, renvoyés en quelque sorte de la Confédération aux cantons et, inversement, des cantons à la Confédération.

L'idée était alors d'adresser des interpellations dans le plus de cantons possibles à travers la Suisse et d'amener ainsi les cantons à prendre position sur des questions importantes pour la situation des care leavers.

Et quel résultat visez-vous au juste avec ces interpellations dans les cantons?

Avec ces interpellations, nous voulons d'une part sensibiliser les cantons aux obstacles structurels auxquels nous, les care leavers, faisons face, en espérant de cette manière parvenir à donner des impulsions pour le développement ou l'évolution des bases juridiques et de la pratique. Par exemple, pour que les prestations d'aide à la jeunesse soient possibles jusqu'à 25 ans dans tous les cantons.

Et d'autre part, nous voulons utiliser les réponses obtenues à nos interpellations pour obtenir une meilleure base pour d'autres interventions à venir au niveau national. Nous voulons identifier dans ces réponses cantonales des thématiques qui doivent être abordées au niveau de la Confédération. Les réponses des cantons pourraient constituer un signe pour la Confédération d'avoir à assumer la responsabilité réglementaire de certaines de ces thématiques.

Certaines interpellations cantonales ont en effet déjà obtenu une réponse. Comment voyez-vous la suite?

Dans ces cantons, nous voulons doubler la mise, en partie par le biais de questions complémentaires sur les réponses déjà obtenues, et en partie avec des questions encore plus spécifiques en ce qui concerne la situation des care leavers. Dans les autres cantons, ceux pour lesquels il n'y a pas encore eu d'interventions parlementaires, nous avons encore l'intention d'en déposer. Elles doivent bénéficier d'un large soutien politique, comme cela a d'ailleurs déjà été le cas dans quelques-unes des interpellations présentées au niveau cantonal.

Dès que nous aurons suffisamment de réponses de la part des cantons et que certaines thématiques se seront dégagées au niveau fédéral, nous redeviendrons actifs sur la scène nationale.

Merci d'avoir répondu à nos questions, Gael. Pour nous tous au CCLC, ce sera un plaisir de continuer à vous soutenir en vous apportant notre expertise sur le sujet.

Nous conseillons également les parlementaires et les professionnels intéressé-es en leur apportant notre expertise, en particulier sur les bases juridiques ainsi que sur la pratique en vigueur au niveau des cantons.

Pour le CCLC: Marie-Thérèse Hofer